



FNEC FP-FO

FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - FORCE OUVRIERE

Section départementale de l'Isère

Compte-rendu de l'audience accordée aux syndicats FO, CGT, FSU, SNALC et SOLIDAIRES par Mr Filâtre, recteur d'Académie, et Mme Debû, directrice de l'ESPE de Grenoble le lundi 26 janvier 2015

Lundi 26 janvier, la délégation a été reçue avec deux étudiants stagiaires à la demande conjointe des syndicats. 400 signatures ont été réunies sur la pétition intersyndicale pour :

- des emplois du temps stables et cohérents, sans chevauchement entre ESPE et Universités ;
- une charge de travail adaptée, permettant une bonne qualité de travail ;
- pas d'obligation de suivre une formation pour master ou d'en préparer un nouveau pour ceux qui en sont déjà titulaires ; pas de mémoire supplémentaire ;
- une véritable formation professionnelle, adaptée [au] futur métier ;
- un nombre de déplacements compatible avec la préparation des cours et les corrections, au bénéfice des élèves."

Le recteur a régulièrement introduit ses interventions ainsi : *"Je comprends... Nous sommes tous conscients des contraintes... Nous reconnaissons un certain nombre de dysfonctionnements..."*

Le recteur et la directrice de l'ESPE sont allés jusqu'à assurer partager le point de vue de la délégation, pour répéter que les choses seraient revues à partir de l'année prochaine. Et c'est l'habituelle rengaine sur la difficulté de mise en œuvre qui a été resservie.

Quelques réponses précises ont été apportées, et présentées comme des « avancées » :

- Le recteur a réaffirmé ce que la directrice de l'ESPE avait répondu à la délégation de Force Ouvrière le 22 octobre : une formation universitaire de qualité est indispensable, il n'est donc pas envisagé de réduire les ambitions. Le recteur a ajouté que le travail demandé était facile pour les étudiants déjà titulaires d'un master, du fait de leur expérience : une réponse exactement inverse à la revendication.

- Malgré les nombreux dysfonctionnements reconnus (manque de tuteurs, retard de l'ESPE dans la communication des consignes aux tuteurs, manque de temps pour les stagiaires), le rectorat et l'ESPE persistent à exiger le mémoire concernant la pratique professionnelle, le considérant comme incontournable car au cœur du futur métier.

- La directrice de l'ESPE a reconnu la lourdeur du premier semestre, mais assuré que le second était allégé. Elle a annoncé qu'il y aurait un rééquilibrage l'an prochain, et pour cette année une diminution de 2 heures pour chaque UE ainsi que la transformation de 16 heures en cours à distance. Il ne s'agit donc pas forcément d'un allègement de travail !

La directrice de l'ESPE a ajouté que les cours à distance qui ne pourraient avoir lieu seraient purement et simplement supprimés. Conséquence évidente : de nouvelles disparités entre étudiants stagiaires !

L'ESPE va envoyer un questionnaire sur les UE Informatique et Projet-partenariat, afin de pouvoir éventuellement les adapter. Il s'agit donc d'une proposition de travail supplémentaire (facultatif), pour d'hypothétiques changements arrivant le cas échéant trop tard, puisque ces parcours sont bientôt terminés !

Ni le recteur ni la directrice de l'ESPE n'ont répondu concernant la lourdeur des déplacements. Pour bénéficier de remboursements plus importants que l'enveloppe restreinte forfaitaire, les stagiaires peuvent déposer un dossier, sans garantie de traitement.

Pour ceux qui ont eu des chevauchements de cours (ESPE/Stage ou ESPE/Fac), la directrice de l'ESPE s'est engagée à ne prendre en compte que les meilleures notes pour la validation des UE en "neutralisant" les moins bonnes.

Une quatrième plateforme a été ouverte pour les stagiaires du 2nd degré uniquement, afin de réunir toutes les informations... sauf les emplois du temps.

Le stagiaires sont invités à faire remonter les dysfonctionnements constatés.

Pour les stagiaires Lettre et Langues, la directrice de l'ESPE s'est engagée - sans garantie ni précision - à une baisse des exigences en nombre de dossiers.

Ces quelques réponses, tardives et parcellaires, démontrent l'absence de volonté de prendre en compte sérieusement les légitimes revendications des étudiants stagiaires : le recteur persiste à refuser de leur permettre d'entrer sereinement dans le métier.

Le recteur et la directrice de l'ESPE ont une nouvelle fois insisté sur les difficultés de mise en route, le recteur se posant plusieurs fois la question de savoir si les étudiants stagiaires pouvaient être qualifiés de "cobayes" à bon escient...

La totalité des représentants syndicaux a protesté lorsque la directrice de l'ESPE a assuré que les stagiaires ne pouvaient se rendre à des réunions syndicales sur leur temps de présence à l'ESPE. Le recteur a fait savoir qu'il allait se renseigner.

Sauf que... la réponse est claire, au moins pour les fonctionnaires stagiaires : **participer à des réunions syndicales, faire grève à l'appel d'organisations syndicales, c' est un droit !**

Nous en profitons pour joindre une déclaration nationale de la FNEC-FP-FP, qui regroupe l'ensemble des syndicats de l'enseignement et de la culture Force ouvrière.

Si vous souhaitez recevoir régulièrement des informations de notre part, faites-le savoir.

Les représentants de la FNEC-FP-FO dans la délégation :
Pour le SNUDI-FO : Claude Ageron
Pour le SNFOLC : Samuel Bancilhon
Pour le SNETAA-FO : Marc Larçon